



Extrait du Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Constitutive

De la Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre
Doubs

En date du vingt-quatre novembre deux mille dix-huit
Les personnes présentes et représentées se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence est assurée par Madame Christiane DORMOIS.
Elle rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Elections des membres de la direction

Délibérations

- 1. A l'unanimité des personnes présentes et représentées, il a été décidé de la création de l'association dite :**

Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre Doubs
Dont le siège se situe chez Mme Christiane DORMOIS – 11, Chemin des Vareilles du Milieu – 25220
CHALEZEULE.

- 2. Adoption des statuts :**

La présidente de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

- 3. Election des membres de la direction :**

La présidente de séance sollicite les candidatures en vue de composer la direction. Elle rappelle que conformément à l'article 8 des statuts, la direction est composée au maximum de 18 membres, élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres.
L'équipe est constituée par les membres suivants présents à l'assemblée :

Bureau :

Présidente : Madame Christiane DORMOIS
Trésorier : Monsieur Joseph JACQUOT
Secrétaire : Madame Suzanne FAVROT

Administrateurs :

Monsieur Jean-Marie MAIRE-AMIOT
Madame Nicole JACQUOT
Monsieur Louis MENETRIER
Monsieur Maurice DURAND

Monsieur Régis DURAND
Monsieur Michel AUBRY
Madame Léonie LORGE

Pour extrait conforme ou procès-verbal

Fait à Dole, le 24 Novembre 2018

La Secrétaire

Suzanne FAVROT

La Présidente

Christiane DORMOIS